

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS345

présenté par

Mme Langlade, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Tolmont, M. Durand, Mme Martine Faure, Mme Sandrine Doucet, Mme Sommaruga, M. Le Roch, Mme Bourguignon, Mme Bouillé, Mme Lousteau, M. Féron, M. Allossery, Mme Françoise Dumas, M. Travert, Mme Fournier-Armand, M. Belot, Mme Corre, M. William Dumas et M. Vlody

ARTICLE 8

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Favorisent la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les sexes et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les bénéfices de la mixité. Ils participent à la lutte contre la sexualisation des métiers. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rappelle l'objectif de mixité et d'égalité des sexes qui doit présider à toutes les instances de la société française. Ce principe fondateur a donc toute sa place dans les centres de formations d'apprentis.

En effet, étant fortement genrées, les formations en apprentissage contribuent à la sexualisation des métiers et véhiculent des inégalités entre les sexes. Les centres de formation d'apprentis doivent ainsi favoriser la mixité au sein de leurs filières pour combattre ce phénomène de sexualisation des métiers. Celui-ci a d'ailleurs des répercussions dramatiques, comme la pénurie des voies de formation professionnelle dites plus réservées aux filles ou aux garçons, ou le choix de filières qui s'opère par défaut pour de nombreux jeunes en apprentissage. A ce titre, nous savons que les choix par défaut conduisent à des situations d'échecs et des ruptures de contrat.

La répartition sexuée des apprentis s'explique partiellement par des discriminations et la prégnance de certains stéréotypes lors de l'orientation des élèves au collège ou au lycée. Les garçons sont, par exemple, davantage orientés vers des filières techniques. En mettant en place des actions de promotion des formations favorisant la mixité et en menant des campagnes ciblées à l'intention du sexe le moins présent dans une filière, les CFA soutiendront l'objectif d'égalité entre les sexes, contribueront à la lutte contre les représentations sexuées des métiers et offriront une vraie chance

d'installer une orientation plurielle, libre et éclairée aux futurs apprentis, au nom de la réussite de leur formation.